



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

GRUPE INTERMINISTÉRIEL DES PRODUITS CHIMIQUES

Ivry, le - 2 NOV. 2016

N/ REF : GIPC 2016/45

S:\SDCM\BCEM\I\EX-ISC\2\GIPC\GIPC\CERTIFICATS\IRM2016\lettre_CERTIFICAT_IRM_20-10-2016.doc

Objet : décision prise par le GIPC en date du 20 octobre 2016.

PJ : certificat de reconnaissance de conformité aux principes de BPL

Monsieur le Directeur,

Vous avez demandé à bénéficier de la conformité prévue par les articles D.523-8 et suivants du code de l'environnement relatifs au groupe interministériel des produits chimiques (GIPC) chargé de contrôler la conformité des installations d'essais aux bonnes pratiques de laboratoires (BPL).

J'ai l'honneur de vous informer que sur la base de l'inspection et des vérifications d'études réalisées par le Comité français d'accréditation (COFRAC), le GIPC a décidé le 20 octobre 2016 que votre installation d'essais respectait les principes de BPL sans nécessiter d'inspection complémentaire par rapport à celle prévue par le programme.

En conséquence, je vous adresse, ci-joint, un certificat de conformité aux BPL pour les domaines 1 et 4.

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur, l'assurance de ma haute considération.

Le Président,

Jean- Marc GROGNET

IRM
2 rue Newton – ZI Mitry-Compans
77290 MITRY-MORY

Secrétariat général du GIPC - DGE- SI – 67, rue Barbès – 94201 Ivry-sur-Seine CEDEX

Téléphone : 01 79 84 36 10 –

Adresse mail : gipc.dge@finances.gouv.fr

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE
ET DES FINANCES

GROUPE INTERMINISTÉRIEL DES PRODUITS CHIMIQUES

**CERTIFICAT DE CONFORMITÉ AUX BONNES PRATIQUES DE LABORATOIRE
SELON LES DIRECTIVES 2004/9/CE ET 2004/10/CE**

*CERTIFICATE OF COMPLIANCE WITH GOOD LABORATORY PRACTICES ACCORDING
TO DIRECTIVES 2004/9/CE AND 2004/10/CE*

Certificat n°: 2016/46

Société ou organisme : IRM
Company : 2 rue Newton – ZI Mitry-Compans - 77290 MITRY-MORY

Installation d'essais : IRM
Test facilities : 2 rue Newton – ZI Mitry-Compans - 77290 MITRY-MORY

Vu les articles D.523-8 et suivants du code de l'environnement relatifs au groupe interministériel des produits chimiques,

Having regard to the articles D.523-8 and onwards relating to the interministerial group of chemical products (GIPC),

Vu les résultats de l'inspection périodique réalisée par le Comité français d'accréditation (COFRAC) - Section Laboratoires – les :

Having regard to the results of the periodic inspection realised by the French Committee of accreditation (COFRAC) – Laboratory Section – on the :

24 et 25 mars 2016

*24 and 25 March
2016*

Vu l'avis du GIPC en date du :

Having regard to the GIPC's opinion dated :

20 octobre 2016

20 October 2016

La conformité aux principes des BPL de l'installation précitée est reconnue dans les domaines suivants :

Compliance with the principles of GLP is recognized for the facility above in the following areas :

- 1 - essais physico-chimiques (physical-chemical testing)**
- 4 - études écotoxicologiques sur les organismes aquatiques et terrestres (environmental toxicity studies on aquatic and terrestrial organisms)**

Fait à Ivry, le

Le Président, - 2 NOV. 2016



Jean- Marc GROGNET